



Documents:

 [Arrêté permanent 2019-316](#)

Depuis le 14 octobre 2019, le nouveau parking municipal souterrain situé 3 rue du Général Leclerc est prêt à accueillir vos véhicules. Accès facile, en plein centre-ville !

Une réglementation spécifique a été mise en place. Les **33 places** de ce parking, **dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite**, seront placées en **Zone Bleue** d'une **durée maximale de stationnement autorisée de 2 heures**.

Les accès sont ouverts de 9h00 à 19h00 du lundi au samedi. Le parking sera fermé tous les dimanches et au mois d'août.

Le stationnement en « zone bleue » est institué à titre gratuit, à durée limitée et contrôlé par disque normalisé.

Tout véhicule stationné après 19h00 devra être porteur d'une carte d'abonnement résidentiel à 70 euros (et du bip d'entrée et sortie) cf. article 5 de l'arrêté.

Tout véhicule en infraction sera verbalisé en stationnement abusif cf. article 8.